

Télécharger le formulaire pour pouvoir le remplir et l'envoyer

En conformité avec la procédure relative à la circulation et au stationnement sur le campus, je, soussigné-e, autorise l'employeur à prélever sur mon salaire le coût total de ma vignette annuelle de stationnement. Les prélèvements seront échelonnés du 1^{er} septembre 2023 au 30 avril 2024 pour le personnel régulier et sur huit (8) périodes de paye pour le personnel à statut particulier admissible.

- Vignette annuelle seulement.
- Seuls les membres du personnel à statut particulier qui ont un contrat de 6 mois et 180 jours d'ancienneté pourront bénéficier des prélèvements à la source échelonnés sur 8 périodes de paye.
- Vous devrez vous présenter à la réception du Pavillon principal (P1-1010) afin de récupérer votre vignette.
- Aucune annulation de prélèvement possible.
- Date limite pour bénéficier des prélèvements à la source : **11 août 2023**. Après cette date, seul le paiement unique sera accepté (argent, crédit ou paiement direct).

Statut : Régulier Particulier

Nom : _____
(en lettres moulées)

Numéro de matricule : _____

Date : _____ **N° de cellulaire :** _____
(Pour vous joindre en tout temps)

Un courriel de confirmation vous sera acheminé dans les prochains jours. Vous pourrez alors récupérer votre vignette auprès de la réception du Pavillon principal (P1-1010).

Signature : _____